

une partie quelconque du corps par suite d'une action mécanique, les moyens satringtons ou réfrigérants sont les premiers à y appliquer.

Si la douleur développée dans la partie devient forte, c'est qu'il s'y établira une suppuration, et alors on a recours aux évacuants, application de fomentation d'eau de mauve, de son ou de graines de lin, cataplasme de farine de lin ou de mauve.

Si la douleur disparaît et que l'engorgement ne diminue pas, on aura recours aux applications excitantes. S'il y a suppuration, on doit fonctionner à temps la tumeur.

Tel sera le traitement du mal de garrot, du mal de rognon, du mal de taupé qui se développe au sommet de la nuque, et des tumeurs résultant de la pression du harnais.

(A suivre.)

L'aménagement des forêts.

(Suite.)

CHOIX DES ARBRES À PLANTER.

Il faut, avant tout, employer les essences qui conviennent au terrain; mais il y a encore, pour en choisir d'avantageuses, quatre choses principales à considérer, savoir:

- 1o. La valeur commerciale et industrielle du bois;
- 2o. La rapidité de la croissance de l'arbre;
- 3o. La facilité et la certitude de sa culture;
- 4o. Son immunité relative contre l'incendie.

Depuis plusieurs années j'ai fait des recherches et des expériences pour m'éclairer là-dessus; et je suis arrivé à des conclusions si différentes de l'opinion générale des praticiens auxquels je les ai communiquées, que j'hésite à les exposer dans ce rapport. Elles sont fondées, cependant, sur des observations et non pas sur de simples conjectures. En réclamant pour elles l'attention publique, il n'en peut résulter aucun mal, — que pour moi peut-être, si elles témoignaient de trop d'ignorance et d'inhabileté.

L'opinion générale est que les bois tendres, comme le pin et l'épinette, croissent beaucoup plus vite que les bois durs, le chêne et le noyer noir, par exemple. Quand j'ai avancé sur mes observations une conclusion absolument inverse, j'ai rencontré partout une incrédulité extrême.

Si l'on choisit le pin dit de Douglas (*Abies Douglasii*), l'un des conifères qui se développent le plus rapidement, puisqu'il s'accroît en diamètre d'environ un pouce en quatre années, la différence avec notre chêne ou notre noyer noir, pour être en faveur de ceux-ci toutefois, n'est pas grande; mais, s'il s'agit de notre pin blanc (*Pinus strobus*), tout autre est la différence, car il ne s'accroît que d'environ un pouce en six ans. J'ai souvent vu des bûches de chêne blanc (*Quercus alba*) ou de noyer noir (*Juglans nigra*), qui avaient grossi d'un pouce en trois ans et demi. L'épinette blanche (*Abies Alba*), considérée sous ce rapport, n'est comparable ni au chêne, ni au noyer, ni même au pin. Que l'on en compte les cercles concentriques annuels, du cœur à la circonférence, on verra assez combien sa végétation est lente.

Si le noyer noir et le chêne ont réellement une croissance plus rapide que le pin et l'épinette, comme je le pense, (et quoi de plus sûr que de s'en assurer?) voilà déjà quelque chose en leur faveur. Un autre avantage, c'est qu'ils viennent mieux de semence que les pins, et supportent mieux la transplantation, le dessèchement des sommités n'étant pas aussi fatal aux feuilles qu'aux conifères. J'ai obtenu par semis des plants de toutes ces essences, et j'ai souvent observé que les chênes et les noyers noirs acquièrent assez de force et de vigueur pour se préserver des accidents ordinaires, avant les jeunes pins, qui, d'ailleurs, sont beaucoup plus fragiles.

Outre cela, une forêt de chênes et de noyers n'est pas exposée au même risque d'incendie qu'une forêt résineuse: à ce sujet, je prie qu'on se reporte au chapitre où j'ai traité des incendies causés par les défricheurs.

Ainsi donc, comme le noyer noir et le chêne sont des bois beaucoup plus précieusement que le pin et l'épinette, que leur croissance est plus rapide et plus certaine, qu'ils sont moins inflammables, ils paraissent bien préférables au pin et à l'épinette pour les reboisements dans les régions dont le sol leur est favorable, par exemple, dans les plaines fertiles de l'Ouest, où, selon M. Macoun, "toutes nos essences forestières viendraient bien."

Dans un terrain sableux et sec, ce sont plutôt les conifères qui conviennent.

Seulement, il est difficile d'amener jusqu'au marché les bois durs, à cause de leurs poids qui les empêche de flotter. Le *London Timber Trade Journal* donne certains détails d'un procédé en usage dans l'Inde pour rendre surnageables les bois les plus durs, même le teck. On enlève une bandelette d'écorce autour de l'arbre sur pied, qui, après cette blessure, ne tarde pas à mourir et à parvenir à un état de dessiccation plus complet qu'en gisant par terre. Quand il est devenu assez léger pour nager sur les courants d'eau, on l'abat. L'hiver dernier, j'ai fait couper de la sorte plusieurs arbres d'essences dures, et je verrai, le printemps prochain, s'ils ont perdu de leur pesanteur antécédente au point de se soutenir à flot. Peut-être cette méthode altère-t-elle la qualité du bois, et le rend-elle moins propre aux travaux qui doivent rester exposés aux intempéries de l'air. Cela vaut la peine de l'expérimenter. Si elle n'augmente pas la tendance à la pourriture, quel avantage on aurait à s'en servir! Elle permettrait d'exploiter cette immense quantité de bois dans qu'on abandonne ou laisse aujourd'hui dépérir en forêt, parce que la traite par terre exige une dépense trop considérable.

De tous nos arbres indigènes, le peuplier canadien, communément appelé tremble est celui qui croît le plus rapidement en hauteur et en grosseur: il profite d'environ un pouce en diamètre chaque année, dans des conditions favorables. J'en ai planté trois boutures il y a dix-neuf ans: un des brins a maintenant cinquante huit pouces de tour au pied, un autre cinquante-sept pouces, et le troisième cinquante-trois.

Là où le pin, l'épinette et la pruche abondent, le bois du tremble a peu de valeur; mais, en Europe, presque toutes les boîtes ou caisses d'emballage, et divers autres objets, se confectionnent d'une espèce de peuplier fort semblable au nôtre.

Cette espèce peut être employée à former un premier couvert sur un terrain nu. Un peuplement de trembles y donnerait tout de suite de l'ombre, romprait le vent, abriterait les jeunes plantations d'essences plus précieuses et serait moins susceptible d'attirer l'incendie qu'une végétation de conifères; puis quand le sous bois aurait pris de l'accroissement, on pourrait couper tous ces peupliers pour lui faire place.

H. G. JOLY.

(A suivre.)

La culture de la vigne en ce pays.

La question de la vigne a attiré depuis longtemps l'attention de nos législateurs; dès 1864 un rapport spécial sur la culture de la vigne au Canada a été publié par l'ordre du Gouvernement. Cependant cette question n'a pas été complètement résolue par la pratique, quoique plusieurs horticulteurs aient réussi dans cette culture introduite dans différentes parties du pays. Pour ce qui concerne notre district, nous pouvons notamment citer M. Auguste Dupuis, du Village des Aulnaies, qui a parfaitement réussi dans cette culture.

Nous publions avec plaisir les réflexions que fait M. l'écrivain du *Nouveau-Monde* sur l'importance d'introduire la culture de la vigne dans la Province de Québec.

Voici ce que nous lisons dans ce journal:

Nous l'avons dit déjà maintes fois et nous ne cessons de le répéter tant qu'on ne l'aura pas mieux compris généralement, la plupart des Canadiens eux-mêmes ne connaissent pas suffisamment les avantages multiples que leur pays offre à l'esprit d'entreprise et d'activité. Que de préjugés qui n'ont pas leur